

Nouvelles brèves

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **142 (1997)**

Heft 11

PDF erstellt am: **11.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Nouvelles brèves

Suisse

Session du Schweizerischer Arbeitskreis Militär- und Sozialwissenschaften

■ Les 28 et 29 novembre prochains se tiendra à Nottwil la session d'automne du SAMS, centrée autour d'un thème, *Le devoir de servir, la fin d'une époque*. Devons-nous conserver une armée de masse ? Faut-il maintenir l'obligation de servir ? Le rapport du Conseil fédéral sur la politique de sécurité, qui date de l'année 1990, est-il encore valable ? La double charge de cadre civil et militaire est-elle encore supportable ? Une armée de milice peut-elle maîtriser des systèmes d'armes très sophistiqués ? Des experts exposeront leurs thèses ; certaines questions seront discutées dans le cadre de groupes.

– Début de la session : 28 novembre dès 18 h ; fin des travaux, 29 novembre 15 h 45.

– Langue de travail, l'allemand.

– Coût : Fr. 205.– pour les membres ; Fr. 240.– pour les non-membres.

Inscriptions : Marianne Heim, Viktoriastrasse 82, 3003 Berne (tél 031 324 64 33, FAX 031/324 64 82).

Dans l'armée suisse : les canons de DCA 20 mm disparaissent

■ La défense contre avions de 20 mm sera supprimée à la fin 1997. Les considérations suivantes

sont intervenues dans la décision : les groupes de DCA légère étaient fortement sous-dotés en personnel : il leur manquait jusqu'à 30 % de l'effectif normal, l'engin guidé *Stinger* permet de renoncer à la DCA 20 mm, la réduction à un seul système d'arme permet d'augmenter l'efficacité de l'instruction, de réduire les nuisances et de réaliser des économies.

Conséquence de la liquidation des canons de DCA 20 mm et de l'introduction du missile *Stinger*, la transformation de la place de tir de la DCA à Beil/Briggels (Grisons) se poursuit. Sur l'ensemble du projet, une économie de 23,7 millions de francs est possible.

Le DMF et le patrimoine militaire

■ Le 4 février, le chef de l'état-major général a présenté à Bellinzona le premier inventaire des monuments militaires. Un groupe de travail comprenant des représentants du DMF, des spécialistes de la protection de la nature et du patrimoine ainsi que de la conservation des monuments historiques a répertorié quelque 1600 constructions et installations militaires situées dans le canton du Tessin. Celles-ci, devenues superflues avec l'Armée 95, ont été examinées sous l'angle de leur valeur historique, culturelle ou écologique. Maurice Lovissa, architecte, a rappelé que, sur les 58 positions de barrage que compte le Tessin, 12 ont été classées monuments d'intérêt national. Ce chiffre élevé s'explique par le fait que le Tessin, pour des raisons

historiques et géographiques, dispose d'un grand nombre d'ouvrages intéressants. L'établissement des inventaires se poursuit. On espère achever en 1997 ceux des cantons de Neuchâtel et du Jura.

Obligation de servir

■ Avec quelque 870 000 personnes astreintes au service militaire, l'effectif réel de l'armée s'élève à environ 475 000. Au total, ce sont 290 000 astreints au service de l'armée (34 %) qui ont été jugés inaptes au service militaire. Dans la protection civile, l'effectif réel est à peu près le même. Le taux des personnes inaptes s'élève à 10-15 %. C'est en particulier la proportion élevée de personnes inaptes au service militaire qui fait l'objet de critiques. Nombreux sont ceux qui ressentent l'état actuel comme injuste, car le gros des personnes inaptes est en fait capable d'accomplir un travail et de vivre dans des conditions normales. Dans beaucoup de domaines importants, tels l'établissement, l'exercice d'une profession, les étrangers sont mis sur un pied d'égalité avec les Suisses sans devoir accomplir de service.

Certains employeurs préfèrent engager des étrangers qui ne font pas de service ou de protection civile plutôt qu'un Suisse accomplissant ses obligations légales. **Les personnes accomplissant un service ne doivent pas être désavantagées par rapport à celles qui n'en accomplissent pas.** Si les obligations de servir ne sont pas ressenties comme équitables, leur

acceptation est mise en péril. Les obligations de servir passeront pour équitables, lorsque la prestation de service personnelle sera vécue comme la règle et l'exemption l'exception. A part la taxe d'exemption, il faut aussi définir un système d'incitation pour les personnes accomplissant un service. (Rapport final du 20 août 1996 de la Commission sur l'obligation générale de servir)

Visites de militaires étrangers

■ En juin, quatre représentants de forces armées étrangères ont effectué une inspection des activités de notre armée dans diverses régions du pays. En septembre, environ 70 capitaines et majors, pour la plupart officiers de carrière et provenant de 37 pays, ont séjourné une semaine en Suisse pour se familiariser avec notre système de milice.

■ Pour la première fois, une équipe internationale d'inspecteurs de l'Organisation des armes chimiques a évalué le laboratoire AC à Spiez, conformément aux dispositions de la Convention sur les armes chimiques. Celle-ci stipule qu'il est interdit aux Etats signataires de mettre au point, de produire, de se procurer, de conserver, de diffuser, d'employer des armes chimiques. Les signataires doivent détruire leurs installations de production et leurs stocks dans les dix ans.

Experts suisses engagés en Irak

■ Sur demande de l'ONU, deux collaborateurs du laboratoire

AC de Spiez procèdent à des vérifications concernant les armes biologiques et chimiques de l'Irak. Cette mission, d'une durée de trois mois, a commencé au début octobre 1997. Depuis la guerre du Golfe, interdiction a été faite à l'Irak de mettre au point, de produire et d'acquérir des armes atomiques, biologiques et chimiques. Conformément aux décisions du Conseil de sécurité, l'Irak est tenu de détruire ses stocks d'armes ABC ainsi que ses installations de production. La Suisse participe à ce type de contrôle depuis 1992.

Des char « Leopard » à travers le Gothard

■ Dans la nuit du 6 au 7 septembre, dix chars *Leopard*, chargés sur wagon spécial, ont emprunté le tunnel ferroviaire du Gothard. Les dimensions du tunnel imposent un chargement asymétrique par rapport à l'axe du train, ce exige des dispositions particulières aussi de la part des cheminots que des équipages.

Dans la nuit du 22 au 23 septembre, ils ont effectué par leurs propres moyens la traversée du tunnel routier long de 17 kilomètres, pendant une nuit où des travaux de rénovation imposaient de toute façon la fermeture du tunnel routier. Les chars ont effectué sans problème l'aller-retour Göschenen - Airol en moins d'une heure. Les équipages ont bien supporté cette longue traversée. L'aération, l'éclairage, les vibrations au sol sont restées dans les normes de conditions d'exploitation normales.

Seules les liaisons radio à l'intérieur du tunnel ont posé quelques difficultés.

Dissolution de l'Association Film général Guisan

■ Le 21 octobre dernier, l'Association Film général Guisan a été dissoute lors d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Pully. Le film réalisé par Claude Champion, *Le général Guisan et son temps*, a été projeté dans les principales villes de Suisse et sur les trois chaînes de télévision. 4000 cassettes vidéo ont été vendues. Grâce à la générosité de personnalités, d'entreprises et de particuliers, l'association a couvert intégralement les coûts, soit 1,6 millions de francs. Le Centre d'histoire et de prospective militaires reprend les engagements de l'association, tandis que les actifs de celle-ci, soit 70 000 francs, seront répartis entre l'Association suisse In Memoriam, la Commission militaire des associations chrétiennes de jeunes gens, la Fondation Rudolf Pohl, la Ligue des patients militaires.

Vétérans de l'armée suisse

Dans son édition de juin-juillet, la *RMS* publiait la prise de position de l'Association des vétérans de l'armée suisse sur l'affaire des fonds en déshérence et le rôle de la Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale. Précisons l'adresse de cette association : Case postale 369, 3000 Berne 14.